NATIONS
UNIES

S

Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

S/21651
27 août 1990
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE DATEE DU 19 AOUT 1990, ADRESSEE AU SECRETAIRE GENERAL PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE L'IRAQ AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur d'appeler votre attention sur l'initiative présentée dans la lettre de M. Saddam Hussein, Président de la République d'Iraq et annoncée aujourd'hui (19 août 1990) à Bagdad. Cette initiative comporte les points suivants :

1. Le Conseil de sécurité s'engagerait, avec l'accord des Etats-Unis, à s'assurer que les Etats-Unis retirent leurs forces de ce pays de la région dans un délai ne dépassant pas le temps mis pour les déployer et garantirait en outre à l'Arabie saoudite que, de concert avec toutes les parties qui souscrivent à sa décision, il entreprendrait une action militaire collective contre l'Iraq au cas où celui-ci tenterait une agression contre l'Arabie saoudite. Simultanément, l'Iraq et l'Arabie saoudite prendraient l'engagement de s'abstenir de tout acte d'agression et de ne pas porter atteinte à leurs intérêts respectifs.

2. Ou bien, le Conseil de sécurité s'engagerait à garantir la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région, conformément aux principes généraux énoncés dans notre initiative du 12 août 1990, ainsi que le retrait des forces étrangères de la Terre sainte du Hijaz et du Najd. Nous considérons que cette option permettrait d'instaurer une paix globale et d'assurer une stabilité véritable dans la région et dans le monde.

3. Dès que les dispositions du paragraphe 1 ou du paragraphe 2 seraient appliquées, les étrangers qui le souhaitent seraient autorisés à quitter l'Iraq immédiatement et en toute liberté.

4. Si, pour une raison quelconque, les solutions proposées ci-dessus s'avéraient impossibles à mettre en oeuvre, il nous suffirait que le Président des Etats-Unis s'engage clairement, sans équivoque et par écrit, à retirer ses forces et celles de ses alliés de la terre arabe et des lieux saints musulmans dans un délai fixé d'avance ne dépassant pas le temps mis pour déployer ces forces, qu'il s'engage en outre à ne pas utiliser la force contre l'Iraq, qu'il proclame son respect du droit international et ne le viole pas et annonce la levée immédiate par toutes les parties du blocus imposé à l'Iraq et son intention de traiter avec lui sur la base du respect mutuel, de l'égalité et du respect des intérêts de l'autre partie. De

notre côté, nous nous engagerons, si nos propositions sont adoptées, à user de pouvoirs que nous confère la Constitution pour autoriser les étrangers qui le souhaitent à quitter l'Iraq en toute liberté.

5. La question du Koweït étant une question arabe, il appartient aux Arabes de s'en occuper, comme c'est le cas pour d'autres questions, notamment celle du Sahara dans la partie occidentale de la patrie arabe entre le Maroc et d'autres parties au différend et celle de l'occupation du Liban par la Syrie.

Veuillez trouver ci-joint le texte intégral de l'initiative.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Abdul Amir A. AL-ANBARI

ANNEXE

Lettre du Président de la République d'Iraq en date du 19 août 1990

Lettre ouverte aux familles des étrangers que l'Assemblée nationale - les représentants élus du peuple - a décidé de recevoir comme hôtes en Iraq jusqu'à ce que la crise soit terminée et, par leur intermédiaire, lettre aux Occidentaux en général et aux ressortissants des Etats-Unis en particulier.

Mesdames et messieurs, chers enfants : Je sais que vous êtes angoissés parce que des membres de votre famille ne sont pas autorisés à quitter l'Iraq. Tout comme vous, je suis moi aussi angoissé par cette question et je suis absolument certain que le Président et les membres de l'Assemblée nationale de l'Iraq sont tout aussi angoissés, de même que tous les Iraquiens et tous les Arabes. Je le dis parce que je sais que les membres de l'Assemblée nationale en Iraq croient en Dieu et qu'ils croient aux droits de l'homme, parce qu'au long des années ils ont lutté pour la victoire dans leur cause, louant Dieu dans leur lutte. Ils savent, tout comme je sais, que leur pays a donné à l'humanité la première écriture - et qu'il lui a donc appris à écrire - et qu'il lui a donné la première loi qui fût codifiée sur terre, le Code de Hammurabi qui, il y a 4 500 ans, énonçait les droits et les obligations des hommes. Ils savent donc que le bonheur dans leur pays ne peut avoir aucune valeur si toute l'humanité ne reconnaît pas qu'une quelconque restriction à la liberté d'un seul être humain représente une atteinte à un aspect de la liberté de l'homme. Ils aiment leurs frères humains, quelles que soient leur nationalité, leur couleur et leur race. Ils les aiment parce qu'ils aiment Dieu, qui ne distingue entre ses serviteurs que selon la force de la foi et les obligations qui en découlent.

Les membres de l'Assemblée nationale sont angoissés tout comme moi. Nous regrettons tous ce qui est arrivé, qui loin d'être dû à notre volonté, est essentiellement le résultat d'actions délibérées de gens qui se sont comportés avec arrogance et sont allés contre la volonté de Dieu et ses enseignements. Les personnes directement et fondamentalement responsables de cette situation sont l'Administration des Etats-Unis et l'Administration britannique. Pourquoi, me direz-vous?

Vous savez, mesdames et messieurs, que l'Iraq sort d'une guerre de huit ans entre l'Iraq et l'Iran. Vous savez que cette guerre de huit ans a opposé deux Etats pétroliers et qu'elle s'est déroulée dans les champs de pétrole du Golfe. Au cours de cette guerre, des troupes iraquiennes ont pénétré en Iran et des troupes iraniennes ont pénétré en Iraq. Alors, pourquoi les Etats-Unis, le Royaume-Uni et les autres ne sont-ils pas intervenus pour les arrêter? Pourquoi n'ont-ils pas menacé ceux qui ne respectaient pas les résolutions adoptées alors par le Conseil de sécurité? Ils l'ont pourtant fait pour défendre l'Arabie saoudite contre le danger que représente l'Iraq. C'est un mensonge, car ils savent que l'Iraq n'attaquera pas, qu'il ne frappera que s'il est lui-même attaqué. Si personne ne décide d'attaquer l'Iraq, ils peuvent dormir profondément et paisiblement.

...

Je vous le dis, mesdames et messieurs, cher peuple de Dieu, mes chers enfants en Europe et aux Etats-Unis : notre pays, et vous le savez bien, est menacé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni et par les éléments méprisables et insignifiants qui pourraient s'associer à eux. Notre peuple est victime d'une terrible injustice. Si ces éléments méprisables commettent un acte d'agression, les têtes de nombreux dirigeants tomberont et des dizaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants mourront de part et d'autre. L'Assemblée nationale dans notre pays le sait. C'est pourquoi, conformément à sess obligations constitutionnelles et humanitaires, elle cherche tous les moyens de prévenir le désastre. L'une des mesures logiques qu'elle a décidé de prendre, en conjonction avec d'autres fonctionnaires, est d'empêcher les étrangers de quitter l'Iraq, en particulier ceux dont les gouvernements ont une attitude hostile et s'associent aux préparatifs d'agression et à l'embargo économique contre l'Iraq. Ce sera un des moyens d'ouvrir la voie à un dialogue intensif avec les peuples, les représentants et les administrations de ces Etats, en vue de parvenir à une solution pacifique et de sauver la région - peut-être l'humanité tout entière - d'un désastre certain si la guerre éclatait. En tout état de cause, leur présence dans des familles iraquiennes travaillant dans des installations essentielles pourrait prévenir une agression militaire.

C'est pourquoi l'Assemblée nationale de l'Iraq, tout comme nous-mêmes et le le peuple iraquien tout entier éprouvent un sentiment d'angoisse devant ce qui s'est passé. Toutefois, nous comprenons cette décision car nous en connaissons les tenants et les aboutissants : les responsables reconnaissent que, dans des circonstances exceptionnelles, il faut payer le prix d'un moindre mal pour éviter un plus grand mal. Ils sont convaincus qu'en termes de valeur humaine, chaque être humain, quels que soient sa couleur, sa race ou son identité nationale, est l'égal des autres êtres humains et qu'empêcher quelques citoyens de partir pour éviter la mort, le massacre et la famine résultant de la politique des Etats-Unis contre le peuple iraquien est donc de l'intérêt de l'humanité tout entière. J'ajouterais, mesdames et messieurs, que beaucoup de nos enfants et de vos enfants seront orphelins si la guerre éclate, que beaucoup de nos femmes et de vos femmes seront veuves si la guerre éclate et que beaucoup de nos hommes et de vos hommes mourront si la guerre éclate. De toute manière, de nombreux Iraquiens - et leur valeur humaine est égale à celle de toute autre personne - souffriront de la faim et quelques-uns, surtout des enfants et des personnes âgées, mourront si le blocus économique souhaité par l'Administration des Etats-Unis est imposé, conformément à ses voeux. Si l'on prend le temps d'envisager ce scénario - scénario réaliste et tangible avec, à tout moment, risque de complications tout à fait désastreuses - on reconnaît les raisons pour lesquelles nous devons tous veiller à ce que, pendant un certain temps, jusqu'à ce que les nuages se retirent de nouveau du ciel, les étrangers en question ne partent pas. Priver quelqu'un de la vue de son pays pendant un certain temps est mieux - aussi bien pour lui-même que pour l'humanité tout entière - que de priver des milliers d'hommes de leur vie à tout jamais. Vous savez bien que tous les ressortissants des Etats-Unis et des autres pays dans les forces armées qui ont été amenées dans la région et qui s'assemblent en préparation d'actes d'agression ne sont point là parce qu'ils le veulent eux-mêmes ou parce qu'ils sont convaincus de la nécessité de la guerre. Ils sont venus, quittant leurs foyers et leurs familles, uniquement parce que leur gouvernement le voulait. Oeuvrons donc tous ensemble à empêcher ces gouvernements de commettre leur crime énorme; obligeons-les à retirer leurs forces de la région parce que la moindre

étincelle, qu'elle soit voulue ou non, qui pourrait résulter de leur présence risque de déclencher un grand incendie. Il pourrait s'ensuivre un déluge tel qu'aucun sommet ne serait assez élevé pour poindre à la surface des eaux. Pour donner à chacun la possibilité d'instaurer la paix, pour faire connaître et déshonorer ceux qui recherchent la guerre et la destruction et pour assurer la liberté à tous, nous proposons ce qui suit :

1. Le Conseil de sécurité s'engagerait, avec l'accord des Etats-Unis d'Amérique, à s'assurer que les Etats-Unis retirent leurs forces de la région dans un délai ne dépassant pas le temps mis pour les déployer; le Conseil de sécurité garantirait en outre à l'Arabie saoudite que, de concert avec toutes les parties qui souscrivent à sa décision, il entreprendrait une action militaire collective contre l'Iraq, au cas où celui-ci tenterait une agression contre l'Arabie saoudite; simultanément, l'Iraq et l'Arabie saoudite prendraient l'engagement de s'abstenir de tout acte d'agression et de ne pas porter atteinte à leurs intérêts respectifs.

2. Ou bien le Conseil de sécurité s'engagerait à garantir la paix et la sécurité dans l'ensemble de la région conformément aux principes généraux énoncés dans notre initiative du 12 août 1990; ainsi que le retrait des forces étrangères de la Terre sainte de Hijaz et du Najd. Nous considérons que cette option permettrait d'instaurer une paix globale et d'assurer une véritable stabilité dans la région et dans le monde.

3. Dès que les dispositions du paragraphe 1 ou du paragraphe 2 seraient appliquées, les étrangers qui le souhaitent seraient autorisés à quitter l'Iraq immédiatement et en toute liberté.

4. Si pour une raison quelconque les solutions proposées ci-dessus s'avéraient impossibles à mettre en oeuvre, il nous suffirait que le Président des Etats-Unis s'engage clairement, sans équivoque et par écrit à retirer ses forces et les forces de ses alliés de la terre arabe et des Lieux Saints musulmans dans un délai fixé d'avance ne dépassant pas le temps mis pour déployer ces forces et qu'il s'engage également à ne pas utiliser la force contre l'Iraq, qu'il proclame qu'il respecte le droit international et ne le violera pas et qu'il annonce la levée immédiate et par toutes les parties du blocus contre l'Iraq, et qu'il traite avec l'Iraq sur la base du respect mutuel, de l'égalité et du respect des intérêts de l'autre partie. De notre côté nous nous engagerions, si nos propositions sont adoptées, à user des pouvoirs que nous confère la Constitution pour autoriser les étrangers qui le souhaitent à quitter l'Iraq en toute liberté.

5. La question du Koweït étant une question arabe, il appartient aux Arabes de s'en occuper comme c'est le cas pour d'autres questions, notamment celle du Sahara, dans la partie occidentale de la patrie arabe, entre le Maroc et d'autres parties au différend et celle de l'occupation du Liban par la Syrie.

Telle est, mes frères et soeurs et mes chers enfants, notre initiative. Je vous demande si vous y trouvez quoi que ce soit qui soit contraire au droit international, soit antihumanitaire ou incompatible avec les intérêts légitimes de l'Occident?

...

Si votre réponse est que cette initiative est juste, colloborons à la mettre en oeuvre. La paix, la liberté et une vie de bonheur seront alors assurées pour tous. Ce message sera-t-il entendu par ceux qui font la sourde oreille?

Cette question s'adresse en particulier au Gouvernement des Etats-Unis. Une réponse positive fera beaucoup de bien à l'humanité.

Que la paix soit sur vous et que Dieu vous accorde sa miséricorde et sa bénédiction.

Saddam HUSSEIN
19 août 1990